



DELIBERATION N° 2023 - 1.3 - 51

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLLEN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 1.3 - 51 - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec Caux Seine Agglo pour l'organisation des interventions en éducation physique et sportive dans l'école.

La Commune organise et paye l'intervention de l'animatrice sportive qui sera remboursée par Caux Seine Agglo à la Commune.

La convention est signée pour une durée d'un an soit l'année scolaire 2023 - 2024.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 17 Octobre 2023

LE MAIRE

H.LECARPENTIER